

## **Conseil de quartier du Gros caillou**

mercredi 3 février

### **Compte-rendu**

#### ➤ **Tour de table**

Bruno DELGADO, adjoint au Maire en charge des conseils de quartier et des associations, entame la réunion en se présentant et en présentant sa collègue, Marguerite CHEVREUL, adjointe au Maire en charge des affaires sociales, de l'intergénérationnel et des relations avec les cultes, élue référente pour le quartier du Gros caillou.

Il invite ensuite les participants connectés en visioconférence à se présenter :

- Françoise FERRONNIÈRE
- Élise SOUSSY
- Clémence TAVERNIER
- François CONDROYER
- Olivier RÉROLLE
- Évelyne CIRIEGI pour l'association Sport 7
- Géraldine LEDUC pour l'Association nationale des élus des territoires touristiques
- Dorian SCHOWING
- Olivier TAVERNIER
- Richard PLUSSE
- Luc SABATER
- Caroline RYAN
- Alain BRUNIER

#### ➤ **Point sur le centre de vaccination**

Monsieur DELGADO fait un point sur la stratégie vaccinale dans l'arrondissement :

« Le 7<sup>e</sup> arrondissement est l'un des premiers à avoir ouvert un centre de vaccination opérationnel à la Maison des Associations, 4 rue Amélie. Nous avons commencé à y administrer des vaccins Pfizer-BioNTech dès le lundi 18 janvier.

« L'Agence régionale de santé nous a alloué seulement 420 doses par semaine. Sachant qu'il faut deux doses par personne, cela nous permet de vacciner 1680 personnes sur deux mois.

« À ce rythme, il faudrait 7 mois pour vacciner nos 5900 habitants de plus de 75 ans – ce rythme est encore ralenti par les personnes prioritaires de moins de 75 ans et les personnes qui s'inscrivent chez nous alors qu'elles n'habitent pas l'arrondissement. Sans compter également les problèmes d'approvisionnement, comme la semaine prochaine, où nous serons contraints de reporter plus d'une centaine de rendez-vous.

« Nous sommes les seuls à proposer un accueil personnalisé pour prendre rendez-vous. Le standard que nous avons mis en place (01 53 58 75 89) est difficile à joindre du fait de la demande extrêmement forte des habitants, mais les personnes souhaitant obtenir un rendez-vous peuvent se déplacer directement à la Maison des Associations où l'on pourra les inscrire. Celle-ci est ouverte le lundi de 14h à 17h, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 17h et le samedi de 9h30 à 14h.

« Vous l'aurez compris, la situation est extrêmement tendue. Doctolib a été pris d'assaut : quelques minutes ont suffi pour que tous les créneaux soient réservés. Nous avons gardé des créneaux prioritaires pour les personnes venues s'inscrire à la Maison des associations, malheureusement cela n'a pas suffi et certaines d'entre elles n'ont pas pu obtenir satisfaction.

« Un médecin est présent pour s'assurer du bon respect des règles, notamment que les personnes n'étant pas âgées de 75 ans disposent bien d'une raison médicale de se faire vacciner. Même s'il y a des annulations de rendez-vous, nous ne déplorons aucune perte de vaccins grâce à un système de liste d'attente qui permet d'appeler en urgence des personnes pour finir les doses restantes en fin de journée.

« À l'heure actuelle, l'agenda de notre centre de vaccination est plein jusqu'en avril. Pour rappel, le calendrier vaccinal de la France est perturbé par des retards de production de Pfizer-BioNtech. Sanofi, qui a abandonné son projet de vaccin français, devrait commencer à produire des vaccins Pfizer-BioNtech en juillet.

« Le deuxième vaccin, celui de Moderna, a déjà été livré dans les villes les plus touchées par l'épidémie, mais pour le moment, le 7<sup>e</sup> arrondissement n'en fait pas partie. Quant au vaccin britannique AstraZeneca, il a été autorisé vendredi 29 janvier et les premières livraisons françaises interviendront fin mars. Pour ces raisons, le rythme des 1680 personnes tous les deux mois ne pourra malheureusement pas être augmenté à court terme, si tant est qu'il puisse être atteint.

« Pour conclure, le barnum de tests antigéniques à la mairie a définitivement fermé en janvier. Ce barnum a été un vif succès, ayant permis de tester plus de 2000 personnes à un moment où les pharmacies ne proposaient pas encore cette prestation. Aujourd'hui, celles-ci ayant pris le relais, Rachida Dati a préféré mobiliser les infirmières sur la priorité du moment, les vaccins. »

Madame CHEVREUL demande si le Docteur CONDROYER, conseiller de quartier mais également médecin référent pour la vaccination à la Maison des associations, souhaite nous indiquer des éléments supplémentaires.

Le Docteur CONDROYER indique que la demande de vaccins est très forte. Des personnes se présentent régulièrement à la Maison des associations en fin de journée dans l'espoir de bénéficier d'une fin de flacon. Malheureusement, il serait très difficile de leur garantir une deuxième dose sachant que les fins de flacons arrivent assez rarement, la plupart des gens étant assidus à leur rendez-vous. S'il arrive que des fins de flacons soient restantes en fin de journée, il préfère les attribuer à des personnes ayant déjà un rendez-vous prévu 21 à 28 jours plus tard.

Il ajoute que la vaccination se passe très bien, dans une ambiance sereine et une organisation satisfaisante. Le Docteur CONDROYER précise que les personnes qui ont eu le COVID récemment et dont l'analyse sanguine révèle un taux d'anticorps encore élevé sont contre-indiquées pour la vaccination.

- Une participante demande s'il est possible de faire tester les enfants à l'école.

Madame CHEVREUL n'a pas connaissance d'une telle initiative.

Le Docteur CONDROYER indique qu'il ne faudrait pas le faire, les enfants transmettant très peu le COVID. Cela serait plus anxiogène qu'efficace.

➤ **Point sur les travaux**

Monsieur DELGADO indique qu'un point sur les travaux était prévu à l'ordre du jour, toutefois il n'y a pas d'évolution par rapport aux indications qui ont déjà été données au conseil de quartier précédent. Il demande si les habitants ont constaté des problèmes particuliers liés à des chantiers dans le quartier. En l'absence de réponse, il passe au point suivant.

➤ **Point sur le Grand Palais Éphémère**

Madame CHEVREUL rappelle l'opposition permanente de Rachida DATI à ce projet.

Le 23 décembre dernier, Madame DATI a saisi le Procureur de la République et le Premier président de la Cour des comptes, leur demandant de se saisir de ce dossier afin que les irrégularités manifestes de cette concession, relevées par la Cour administrative d'appel en juillet dernier, puissent faire l'objet d'investigations :

- Le GPE aurait dû accueillir seulement les événements du Grand Palais et ceux des Jeux Olympiques. C'est au titre de ces derniers qu'une procédure d'urgence a pu lui être accordée. Or, le contrat de concession semble permettre une exploitation événementielle permanente en vue de rentabiliser au maximum.
- Le décret initial ne prévoyait qu'une capacité d'accueil de 8000 personnes. Le contrat de concession allait jusqu'à 9000 personnes, ce qui était illégal.
- De même, la surface, établie à 13 500 mètres carré dans le décret initial, a été étendue à 15 591 mètres carré dans le contrat de concession.

Ces irrégularités ont été corrigées, non par une rectification du contrat de concession, comme cela aurait dû être le cas, mais par une modification du décret, ce qui est un aveu de l'avantage incroyable octroyé par les pouvoirs publics à GL Events et mérite les investigations de nos juridictions administratives et financières.

L'autre problème posé par ce projet, c'est l'entretien des abords du chantier. Madame DATI a reçu des signalements concernant le mauvais entretien de la déviation piétons place Joffre qui se transforme en champ de boue lorsqu'il pleut.

À sa demande, la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) de la Ville de Paris a mis en place une surveillance du site, étant habilitée à verbaliser GL Events en cas de manquement à ses obligations d'entretien.

De ce fait, GL Events a investi dans un nettoyeur à eau chaude haute pression et une aspiratrice afin de se mettre en conformité. Cet équipement est régulièrement utilisé, sous peine de verbalisation.

Madame CHEVREUL invite les participants à saisir la Mairie d'arrondissement s'ils constatent une dégradation de la propreté autour du Grand Palais Éphémère ou toute autre nuisance.

Enfin, Madame DATI s'est opposée à la tenue du sommet international Change Now dans le GPE en mai 2021. Cette ONG écologiste souhaitait une autorisation d'occupation du domaine

public pour installer neuf food trucks à l'extérieur de la concession, dans un objectif de rentabilisation tous azimuts du lieu. Vu le contexte sanitaire, il semble totalement irresponsable de demander que 500 personnes puissent déjeuner, sans masque, dans un espace restreint, tout en profitant du Champ de Mars et en le salissant.

- Un participant demande quelle est la date d'ouverture du site, ainsi que le calendrier prévisionnel de la procédure judiciaire lancée par Madame DATI.

Nicolas SAILLEAU, directeur de cabinet, ayant rejoint la réunion, indique que les travaux sont déjà quasiment finis. L'établissement commence à établir son calendrier événementiel. La structure sera vraisemblablement en exploitation à la fin du premier semestre 2021.

S'agissant du calendrier des actions qui sont menées en justice, le Conseil d'État prend en général une année pour examiner les requêtes en cassation, soit décembre 2021.

### ➤ **Budget participatif.**

Monsieur DELGADO présente la nouvelle formule du budget participatif qui a fait l'objet d'une refonte de la Mairie de Paris. Leur financement n'est plus assuré par les Mairies d'arrondissement mais par la Mairie centrale à hauteur de 2 millions d'euros par projet. En contrepartie, leur nombre est limité : pour le 7<sup>e</sup> arrondissement, ce nombre est fixé à deux, auxquels s'ajoutent les deux projets « Tout Paris ». Ces derniers devront respecter le thème : « Imaginer le Paris de demain ».

Monsieur DELGADO insiste sur le calendrier particulièrement court fixé par la Mairie de Paris, surtout en ce qui concerne le dépôt des projets :

- 4-28 février dépôt des projets
- Du 1<sup>er</sup> au 26 mars : Études de recevabilité
- Du 29 mars au 18 juin : Instruction
  - Du 29 mars au 7 mai : analyse participative des projets, organisation d'ateliers de discussion et d'enrichissement, réflexions pour fusionner les projets similaires.
- Du 21 juin au 9 juillet : commissions d'arrondissement, chaque maire arrête définitivement la liste des projets soumis au vote.
- Automne 2021 : vote

Les critères de recevabilité sont les suivants : les projets doivent relever des compétences de la Ville de Paris, ne pas créer de dépense de fonctionnement et ne pas consister en un aménagement lourd de l'espace public, comme la réfection d'une place ou d'une rue.

L'inscription est obligatoire pour déposer un projet. Au moment du vote à l'automne, une carte citoyenne sera nécessaire pour voter.

- Une participante demande si les quais font partie du périmètre susceptible de faire l'objet d'un projet.

Monsieur DELGADO répond que oui.

- Madame CHEVREUL déplore que nous ayons si peu de temps pour réfléchir sur ces projets qui auraient mérité d'être travaillés pendant des mois.

Monsieur DELGADO regrette de n'avoir été informé de ce nouveau format qu'il y a deux semaines.

- Une participante souhaiterait disposer d'un historique des budgets participatifs.

Madame CHEVREUL dit qu'il sera en annexe du présent compte-rendu, mais que cela ne sera pas forcément utile car la nouvelle formule favorise des projets beaucoup plus gros.

- Une participante demande si la Mairie a des idées de projets.

Madame CHEVREUL indique que la rénovation de la Fontaine des 4 saisons avait fait l'objet d'un budget participatif dans le passé, mais qu'il avait été refusé pour cause de besoin financier trop important. Avec la nouvelle formule, cela pourrait être réalisé.

Elle indique également que les édifices culturels, qui recèlent un patrimoine précieux et souvent en besoin de rénovation, pourront faire l'objet de tels projets.

- Une participante souligne la nécessité de faire quelque chose à propos des excréments de chiens dans les rues.

Monsieur DELGADO invite cette personne à signaler les emplacements particulièrement sujets à ce désagrément pour que nous puissions faire réagir les services de la propreté.

Monsieur SAILLEAU précise que nous sommes en partenariat avec une entreprise d'insertion pour réagir et nettoyer les zones sujettes à ces nuisances. Madame DATI a transmis une consigne de tolérance zéro aux agents en capacité de verbaliser ce type d'incivilité.

- Un participant demande si la mise en place de dos d'âne est possible via les budgets participatifs.

Monsieur SAILLEAU répond que c'est envisageable, mais que cet aménagement n'a pas l'assentiment de la Mairie de Paris à cause des nuisances sonores et vibratoires qu'il occasionne (freinage, franchissement puis accélération). Il invite là encore les citoyens à saisir le Maire des zones sujettes aux excès de vitesse.

- Un participant demande si, compte tenu du calendrier très serré, de nouvelles périodes de dépôts de projets sont prévues cette année.

Monsieur DELGADO répond que non, toutefois il n'est pas nécessaire d'avoir un projet très étudié, une simple intention assortie d'une estimation budgétaire large peut constituer un projet. Le stade du dépôt est un stade précoce qui fera l'objet d'études et de réunions ad hoc pour l'étoffer, éventuellement le fusionner à d'autres.

### ➤ **Discussion libre**

- Une participante attire l'attention de la mairie sur le nombre très important de personnes sans-abri, notamment autour du Musée du quai Branly.

Monsieur SAILLEAU invite les habitants à signaler ce type de situations afin que nous puissions solliciter les services sociaux.

Madame CHEVREUL ajoute que les « tours de quartier » organisées autrefois avec les conseillers de quartiers et les élus, permettaient avant la crise sanitaire de constater et prendre en charge ce type de situations. Ces tours de quartiers seront programmés à nouveau dès qu'ils seront redevenus possibles.

En l'absence d'autres questions, Monsieur DELGADO met fin à la réunion.

## ➤ **Annexe : fiche récapitulative sur le budget participatif**

### **Présentation**

Le budget participatif existe depuis 2014. Il permet à tous les Parisiens de proposer leurs idées de projets concernant n'importe quel thème comme le cadre de vie, l'environnement, l'action sociale, la culture ou encore le sport.

Seules réserves : d'une part, les projets doivent relever des compétences de la Ville de Paris, d'autre part, les projets d'aménagement lourd de l'espace public, comme la réfection d'une place ou d'une rue, ne sont plus acceptés depuis 2018 (« Dès qu'un projet nécessite un marteau-piqueur, c'est non »).

Après une étude vérifiant leur faisabilité, les projets sont soumis au vote par internet ou par des bureaux de vote éphémères. Ces bureaux de vote sont le plus souvent installés en mairie, à la maison des associations et sous la forme de triporteurs aux abords des marchés.

Les projets recueillant le plus de votes sont déclarés lauréats et réalisés.

### **Financement et nombre de projets lauréats**

Jusqu'en 2021, le nombre de projets lauréats était seulement limité par la capacité financière de l'arrondissement. Chaque maire pouvait y consacrer tout ou partie de son enveloppe dédiée aux Investissements d'intérêt local (IIL), soit 2,1 million d'euros annuels dans le 7<sup>e</sup>, bénéficiant d'un abondement de 200 % de la Mairie centrale.

Cette année, chaque projet sera financé directement par la Mairie centrale jusqu'à 2 millions d'euros. En contrepartie, le nombre de projets lauréats est désormais fixé à 59 dans tout Paris, dont 2 pour le 7<sup>e</sup> arrondissement.

Deux projets pourront concerner tout Paris, sous réserve de respecter une thématique déterminée annuellement par la Mairie centrale. Pour 2021, la thématique est : « Imaginer le Paris de demain ».

### **Rappel : historique des projets dans le 7<sup>e</sup> arrondissement**

Depuis 2014, 986 projets ont été soumis au vote dans notre arrondissement dont 31 lauréats. Parmi ces lauréats, 5 ont dû être abandonnés car, concernant le Champ de Mars, ils n'ont finalement pas obtenu les autorisations patrimoniales nécessaires ou sont entrés en conflit avec des projets déjà en cours. Les 26 projets restants sont réalisés ou en cours de réalisation :

#### **Quartier Gros caillou**

- Verdir la maison des associations du 7<sup>e</sup> (BP 2015, réalisé pour 8000 €)
- Aménager et équiper la cour de l'école La Motte Picquet (BP 2015, réalisé pour 50 000 €)
- Piano à la maison des associations (BP 2016, réalisé pour 2600 €)
- Aménagement du passage Jean Nicot (BP 2016, réalisé pour 40 000 €)
- L'école La Motte Picquet aux normes numériques (BP 2016, réalisé pour 30 000 €)
- Aire de pétanque et bancs écologiques au Champ de Mars (BP 2016, réalisé pour 40 000 €)
- Des arbres pour la rue Cler (BP 2016, réalisé pour 12 000 €)
- Plus d'arbres pour la rue Cler (BP 2017, réalisé pour 16 000 €)

- Réaménagement des allées du Champ de Mars (BP 2017, réalisé pour 600 000 €)
- Piétonnisation et mise en valeur de la rue du Gros Caillou (BP 2017, réalisé pour 14 000 €)
- Du matériel numérique et pédagogique pour l'école maternelle Saint-Dominique (BP 2017, en cours de réalisation pour 10 000 €)
- Un podium pour les écoles du quartier (BP 2018, réalisé pour 10 000 €)
- Restaurer les peintures murales de Saint Pierre du Gros Caillou (BP 2018, en cours de réalisation pour 350 000 €)

### ***Quartier École militaire***

- Redonner leur éclat aux fontaines de l'avenue de Breteuil (BP 2016, réalisé pour 160 000 €)
- Lecture et partage pour les enfants de l'école Éblé (BP 2018, réalisé pour 8000 €)
- Restauration et mise aux normes des horloges de l'église Saint François Xavier (BP 2019, en cours de réalisation pour 150 000 €)

### ***Quartier Invalides***

- Restauration de la chapelle des baptêmes de l'église Sainte Clotilde (BP 2018, en cours de réalisation pour 235 000 €)

### ***Quartier Saint Thomas d'Aquin***

- Restauration des portes principales de l'église Saint Thomas d'Aquin (BP 2016, réalisé pour 22 000 €)
- Mur végétal au 65, rue du Bac (BP 2016, réalisé pour 5 000 €)
- Modernisation des sanitaires du jardin Catherine Labouré (BP 2017, réalisé pour 50 000 €)
- Éclairage de la façade de l'église Saint Thomas d'Aquin (BP 2017, en cours de réalisation pour 150 000 €)
- Sauvegarde de la fontaine du Fellah (BP 2017, réalisé pour 30 000 €)
- Rénovation de la fontaine du Fellah (BP 2019, en cours de réalisation pour 160 000 €)
- Restauration et remise en service des lampadaires télescopiques du pont du Carrousel (BP 2019, en cours d'étude, estimation à 25 000 €)

### ***Dans tout l'arrondissement***

- Hôtel aux insectes dans les jardins et parcs du 7<sup>e</sup> (BP 2016, réalisé pour 1000 €)
- Des tableaux numériques pour les écoles élémentaires du 7<sup>e</sup> (BP 2019, en cours d'étude, estimation à 162 000 €)

Moyenne : 90 000 € par projet.